

	Processus : R - Soins infirmiers\04. Organisation infirmière Discipline : _Transversale Type :Politique	Référence : GED-POL-00039 Version : 001	
	CHUPMB - Philosophie des soins infirmiers		Date d'application : 26/08/2020 Date limite validité : 25/08/2023
Site : CHUPMB			Page 1 sur 5

Table des matières

1. Objet de la politique	1
2. Domaine d'application	1
3. Définitions – Abréviations	1
4. Contenu	1
4.1 Objectif permanent :	1
4.2 Objectifs spécifiques :	2
4.2.1 Assurer une prise en charge globale du patient	2
4.2.2 Développer une stratégie d'humanisation des soins	2
4.2.3 Promouvoir la qualité des soins	3
4.2.4 Valoriser les compétences individuelles et des équipes soignantes .	4
4.2.5 Etablir des partenariats	4
5. Validations - Approbations	5

1. Objet de la politique

La philosophie du Département Infirmier s'inscrit dans l'évolution des concepts des soins de santé, de la législation et des priorités définies par le gouvernement. Elle adhère à la politique générale du PUHCH et en respecte ses valeurs.

2. Domaine d'application

Cette politique s'adresse à tous les praticiens de l'art infirmier du CHUPMB.

3. Définitions – Abréviations

PUHCH	Pôle universitaire hospitalier cœur du Hainaut
DiRHM	Dossier infirmier résumé hospitalier minimum

4. Contenu

4.1 Objectif permanent :

Dispenser des soins infirmiers individualisés de qualité et sécuritaires, basés sur le raisonnement clinique et visant à rendre le patient acteur de ses soins.

	Processus : R - Soins infirmiers\04. Organisation infirmière Discipline : _Transversale Type :Politique	Référence : GED-POL-00039 Version : 001	
	CHUPMB - Philosophie des soins infirmiers		Date d'application : 26/08/2020 Date limite validité : 25/08/2023
Site : CHUPMB			Page 2 sur 5

4.2 Objectifs spécifiques :

4.2.1 Assurer une prise en charge globale du patient

4.2.1.1 *Le nursing intégré*

Notre organisation des soins repose sur un nursing intégré dans lequel chaque infirmière exerce son art en interdisciplinarité avec les autres professions de santé. Nous collaborons à l'établissement du diagnostic médical et à l'exécution du traitement prescrit par le médecin.

4.2.1.2 *Le raisonnement clinique*

Notre raisonnement est basé sur une approche des problèmes de santé du patient, des risques potentiels et de ses réactions humaines.

Le cheminement du raisonnement clinique est tracé dans le dossier infirmier informatisé, de la synthèse clinique d'entrée qui se base en partie sur les besoins fondamentaux de V. Henderson, aux transmissions ciblées.

4.2.1.3 *Le dossier infirmier informatisé*

Il répond aux obligations légales et permet d'assurer la continuité des soins. En reflétant l'activité infirmière, il constitue une source de financement du département infirmier au travers du DI RHM

4.2.1.4 *Les plans de soins de référence, les procédures de soins et les ordres permanents*

L'élaboration de ces documents de référence répond d'une part à une obligation légale et permet, d'autre part, de donner aux équipes soignantes une ligne de conduite standardisée et sécurisée, basée sur les meilleures pratiques.

4.2.2 Développer une stratégie d'humanisation des soins

Notre prise en charge du patient se base sur les concepts suivants :

- Un accueil personnalisé et convivial
- Un respect de ses convictions philosophiques et religieuses

	Processus : R - Soins infirmiers\04. Organisation infirmière Discipline : _Transversale Type :Politique	Référence : GED-POL-00039 Version : 001
	CHUPMB - Philosophie des soins infirmiers	Date d'application : 26/08/2020 Date limite validité : 25/08/2023
Site : CHUPMB		Page 3 sur 5

- Un respect des règles de confidentialité et de son intimité
- L'information et l'éducation du patient et de ses aidants proches
- Une attention particulière à la prise en charge de la douleur
- Et à l'accompagnement en fin de vie

4.2.3 Promouvoir la qualité des soins

4.2.3.1 *L'amélioration continue et la démarche d'accréditation :*

Le personnel infirmier et soignant s'inscrit dans une démarche participative pour se préparer à l'accréditation. A cet effet, il évaluera ses pratiques et s'inscrira dans des groupes de travail pour les améliorer.

4.2.3.2 *La gestion des risques*

Dans le cadre de sa politique d'amélioration constante de la qualité, le PHUCH s'applique à protéger ses patients contre les complications qui peuvent survenir du fait de leur séjour ou de leur passage à l'hôpital.

Le développement d'une culture de sécurité des patients (« patient safety ») est un objectif prioritaire, porté par la direction et partagé par tous les prestataires de soins et par leurs collaborateurs. Il nécessite une politique volontariste, créative et transparente, où chacun a une conscience permanente du rôle qu'il joue.

Dans ce cadre, nous nous engageons à :

- Adopter une attitude non punitive devant les incidents, pour favoriser leur déclaration, base indispensable de leur étude et de leur prévention. Chaque incident doit être étudié pour en éviter la récurrence.
- Assurer une formation continue à la qualité et aux aspects « sécurité des patients » à tous les prestataires de soins et à leurs collaborateurs.
- Favoriser la communication et les échanges entre les personnes, les équipes avec qui nous collaborons.
- Permettre au patient de s'exprimer librement lorsqu'il a le sentiment qu'un incident pourrait se produire (ou s'est malheureusement produit) dans le cadre de sa prise en charge.
- Encourager chacun, patients, proches et soignants à participer par leurs suggestions et leurs idées à améliorer la sécurité des patients à l'hôpital.

4.2.3.3 *La mesure de la qualité*

Le législateur impose de mesurer la qualité des soins infirmiers et de mettre en place des stratégies pour l'améliorer.

	Processus : R - Soins infirmiers\04. Organisation infirmière Discipline : _Transversale Type :Politique	Référence : GED-POL-00039 Version : 001
	CHUPMB - Philosophie des soins infirmiers	
Site : CHUPMB	Page 4 sur 5	

Différents indicateurs peuvent être relevés et intégrés dans des tableaux de bord afin d'avoir une analyse institutionnelle et par service, de suivre l'évolution dans le temps et d'apporter les mesures correctrices et correctives utiles

4.2.3.4 La promotion de l'hygiène hospitalière

Le personnel infirmier et soignant a un rôle majeur à jouer dans la prévention des infections nosocomiales et de leur transmission. Son rôle propre est également mis en avant lors de la prévention et du traitement des plaies.

Il suivra les protocoles élaborés fixés par l'équipe d'hygiène hospitalière sur base de l'Evidence based médecine et répercutés auprès des infirmières de référence en hygiène hospitalière.

4.2.4 Valoriser les compétences individuelles et des équipes soignantes

Au travers des démarches suivantes, nous souhaitons que le personnel puisse exercer dans des conditions de travail stimulantes et épanouissantes :

- L'accompagnement des nouveaux et du personnel rentrant
- L'évaluation des compétences et la fixation d'objectifs de progression
- La formation en interne et en externe
- La gestion participative par objectifs
- Le réseau des infirmières de référence
- La participation aux projets de recherche

4.2.5 Etablir des partenariats

Nous encourageons l'ouverture de notre département aux partenaires qui gravitent autour du patient au travers :

- De la collaboration multidisciplinaire
- Du partenariat avec les écoles
Le PHU a une mission d'enseignement. Il contribue à la formation des collègues de soins.
- Du partenariat avec les structures extrahospitalières locales
Le département infirmier s'inscrit dans une démarche constructive de dialogue avec les structures environnantes.
Il participe aux projets initiés par ces dernières tant au niveau des groupes de réflexion que des manifestations officielles.
- Du partenariat avec les structures fédérales

	Processus : R - Soins infirmiers\04. Organisation infirmière Discipline : _Transversale Type :Politique	Référence : GED-POL-00039 Version : 001	
	CHUPMB - Philosophie des soins infirmiers		Date d'application : 26/08/2020 Date limite validité : 25/08/2023
Site : CHUPMB			Page 5 sur 5

Le département infirmier encourage ses membres à participer aux groupes de recherche initiés par les structures fédérales tant pour y amener leur expertise que pour en assurer un retour positif dans l'hôpital.

Dans la même lignée, le département infirmier encourage la représentation des professionnels du PHUCH au sein d'organisations professionnelles qui visent à la promotion de la profession d'infirmière.

5. Validations - Approbations

	Nom, Prénom
Emetteur	Michel SLINGENEIJER
Rédacteur(s)	Françoise PINTE
Vérificateur(s)	Jacques HERAUT, Sébastien JAFFRE
Approbateur(s)	Stéphane OLIVIER